



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070482

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 29/07/2025 12H08 C:024891 I:31840
V/REF : 013594
V/Email reçu le Mardi 29/07/2025 a 12H08

**SDC "RES.LES ALLOBROGES 2"
PAR SON SYNDIC OPAC SAVOIE
9 RUE JEAN GIRARD MADOUX
73000 CHAMBERY**

SELON DEVIS N° 5070026

V/REF.IMM. 0600

IMMEUBLE : LES ALLOBROGES 2H
79 RUE FRANCOIS BULOZ
114 RUE DES ALLOBROGES
73290 LA MOTTE SERVOLEX

Voglans, le 31 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 79/83 RUE FRANCOIS BULOZ-DESCENTE EP

GESTIONNAIRE M BLAISE-TEL:06 72 88 21 42

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5070026 du 08/07/2025 d un montant de
Donneur d'ordre : M. M. BLAISE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

AMENE DE L'EQUIPE INTERVENANTE
DEPOSE DU TRONCON EP EXISTANT
MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU TUYAU PVC SUR LA HAUTEUR DU PASSAGE
MISE EN PLACE D'UN TE DE CURAGE
CONNEXION DE LA COLONNE DANS LE FAUX PLAFOND SI PRESENCE DE PLACE
NECESSAIRE
REPLI

LE 31/07/2025 A 08H30
DESCENTE EP

CONSTAT : LA DESCENTE N'EST PAS UNE EP MAIS UN EU,
ACTION : DÉPOSE ET REMPLACEMENT DU TRONÇON TOUTE HAUTEUR,
ET MISE EN PLACE D'UN BOUCHON DE VISITE POUR LE CURAGE, TEST
D'ÉTANCHÉITÉ, OK
NETTOYAGE CHANTIER ET REPLI

OBSERVATIONS : CV LCOMPTER Email envoyé le 31/07/25 a 12H40 M. M. BLAISE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070482

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritres (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au devis Le 31/07	445,23	445,23
	TOTAL H.T.		445,23
	T.V.A. a 10,00%		44,52
	TOTAL T.T.C.En EURO		489,75

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



29/07/2025 à 12H08

OPAC SAVOIE Direction du Patrimoine
9 rue Jean-Girard-Madoux - 73024 CHAMBERY CEDEX

Contact : BLAISE - Motte Svx EST
Tél :

SERVIMO SAVOIES
CHEMIN DES MARAIS
73420 VOGLANS

Copropriété

N° Bon : 013594

Nous vous demandons de réaliser les prestations suivantes :

Lieu d'exécution de la commande :

Rés. Les Allobroges 2 à LA MOTTE SERVOLEX .

-> Suivant devis n°5070026 :REPLACEMENT DU TRONÇON EPAMENE DE L'EQUIPE INTERVENANTE

DEPOSE DU TRONCON EP EXISTANTMISE EN PLACE D'UN NOUVEAU TUYAU PVC SUR LA HAUTEUR DU PASSAGE

MISE EN PLACE D'UN TE DE CURAGECONNEXION DE LA COLONNE DANS LE FAUX PLAFOND SI PRESENCE DE PLACE

NECESSAIRE - Qté : 1,00 U à 445,23 € HT - TVA : 10,00%

Montant de l'engagement HT..... 445,23

Montant de la TVA..... 44,52

Montant de l'engagement TTC..... 489,75

Merci de bien vouloir libeller la facture comme ci dessous :

le syndicat des copropriétaires "Rés. Les Allobroges 2"

Par son syndic OPAC Savoie 9 rue Jean Girard-Madoux 73 000 Chambéry

Selon les conditions du CCAG en vigueur à la date de signature de la commande

Cette commande doit être obligatoirement accompagnée d'une attestation fiscale.

Le règlement de cette commande sera effectué à l'exécution des prestations sur présentation d'une facture et du présent bon de commande dûment complété.

Votre facture devra indiquer la date de réalisation de la prestation **et les références bancaires**.

Engagement Fournisseur

Date limite d'exécution : 25/09/2025

A le

Signature et cachet

Engagement OPAC SAVOIE A Chambéry le
25/07/2025

ATTESTATION NORMALE

1- Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) OPAC SAVOIE - 9, rue Jean Girard-Madoux - 73 024 Chambéry cedex

2- Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de **50%** à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

donc je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☒ autre (précisez votre qualité) : Syndic.

3- Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux :

1. Fondations :

- ☒ n'affectent pas les fondations
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des fondations

2. Eléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage :

- ☒ n'affectent pas ces éléments
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus de ces éléments

3. Façades (hors ravalement) :

- ☒ n'affectent pas les façades
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des façades

4. Eléments de second oeuvre :

- ☒ ne rendent pas à l'état neuf les deux tiers ou plus de chacun des six éléments de second oeuvre suivants. A l'appui de cette indication, cocher la case utile dans chacune des lignes du tableau suivant :

A. Eléments de second oeuvre	B. Les travaux ne portent pas sur cet élément	C. Les travaux rendent à l'état neuf moins des deux tiers de cet élément à l'issue des travaux	D. Les travaux rendent à l'état neuf les deux tiers ou plus de cet élément à l'issue des travaux
a. planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage	☒	☐	☐
b. huisseries extérieures	☒	☐	☐
c. cloisons intérieures	☒	☐	☐
d. installations sanitaires et de plomberie	☒	☐	☐
e. installations électriques	☒	☐	☐
f. système de chauffage	☒	☐	☐

5. J'atteste que, sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface placher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10%.

6. J'atteste que les travaux ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

7. ☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI)

8. ☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d' amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5%

4- Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande ainsi que les éléments de justification des proportions mentionnées dans le cadre 3 ci-dessus.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux normal) et le montant effectivement payé :

- 10% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans

- 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Adresse de l'immeuble concerné :

Rés. Les Allobroges 2

73290

LA MOTTE SERVOLEX

Fait à Chambéry, le 25/07/2025

Signature du preneur des travaux

Référence de la commande : COP 013594

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS

73420

VOGLANS